

Date : 19990226

Dossier : A-98-98

CORAM : LE JUGE DESJARDINS, J.C.A.
LE JUGE LÉTOURNEAU, J.C.A.
LE JUGE NOËL, J.C.A.

ENTRE :

LE SOUS-MINISTRE DU REVENU NATIONAL,

appellant,

ET

FORMICA CANADA INC.,

intimée.

Audition tenue à Montréal (Québec), le jeudi 25 février 1999.

Jugement rendu à l'audition à Montréal (Québec), le jeudi 25 février 1999.

MOTIFS DE JUGEMENT EXPOSÉS PAR MADAME LE JUGE DESJARDINS, J.C.A.

Date : 19990226

Dossier : A-98-98

CORAM : LE JUGE DESJARDINS, J.C.A.
LE JUGE LÉTOURNEAU, J.C.A.
LE JUGE NOËL, J.C.A.

ENTRE :

LE SOUS-MINISTRE DU REVENU NATIONAL,

appellant,

ET

FORMICA CANADA INC.,

intimée.

MOTIFS DE JUGEMENT

LE JUGE DESJARDINS, J.C.A.

[1] L'appelant n'a pas rempli le fardeau qui lui incombait, selon lequel il devait établir devant la Cour que le Tribunal canadien du commerce extérieur a commis une erreur qui justifie notre intervention.

[2] L'appel est rejeté avec dépens.

Alice Desjardins
J.C.A.

Traduction certifiée conforme

Bernard Olivier, B.A., LL.B.

COUR FÉDÉRALE DU CANADA
SECTION D'APPEL

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

N° DU GREFFE : A-98-98

INTITULÉ DE LA CAUSE : LE SOUS-MINISTRE DU REVENU NATIONAL,

appellant,

ET

FORMICA CANADA INC.,

intimée.

LIEU DE L'AUDIENCE : Montréal (Québec)

DATE DE L'AUDIENCE : le 25 février 1999

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR (LES JUGES DESJARDINS, LÉTOURNEAU ET NOËL, J.C.A.), EXPOSÉS À L'AUDITION PAR MADAME LE JUGE DESJARDINS, J.C.A.

EN DATE DU : 25 février 1999

ONT COMPARU :

Louis Sébastien pour l'appelant

Michael Kaylor pour l'intimée

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Morris Rosenberg
Sous-procureur général du Canada
Ottawa (Ontario) pour l'appelant

Lapointe Rosenstein
Montréal (Québec) pour l'intimée

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

Date : 19990226

Dossier : A-98-98

ENTRE :

LE SOUS-MINISTRE DU REVENU
NATIONAL,

appellant,

ET

FORMICA CANADA INC.,

intimée.

MOTIFS DE JUGEMENT
